



Une division de CAUCA

**AVIS DE MISE EN ŒUVRE DU SERVICE 3-1-1
POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIN-LAURENTIDES /
*NOTICE OF IMPLEMENTATION OF THE 3-1-1 SERVICE
FOR THE MUNICIPALITY OF SAINT-LIN-LAURENTIDES***

Émis par / *Issued by:*
CITAM, division de CAUCA

Représenté par / *Represented by:*
Jennifer Moisan
Technicienne service client / *Customer service technician*
serviceclient@citam.ca

Novembre 2023 / November2023

Table des matières / Table of contents

1. INTRODUCTION / INTRODUCTION	4
La municipalité de Saint-Lin-Laurentides / The municipality of Saint-Lin-Laurentides	4
Le service 3-1-1 / 3-1-1 service.....	4
Démarches d’approbation / Approaches.....	5
2. DESCRIPTION DU SERVICE ET DU PRESTATAIRE / DESCRIPTION OF THE SERVICE AND THE SERVICE PROVIDER.....	6
Présentation de CITAM, une division de CAUCA / Introduction to CITAM, a division of CAUCA	6
Convention et entente / Convention and agreement	7
3. ZONE DE DESSERTE POUR LE SERVICE 3-1-1 / SERVICE AREA OF THE 3-1-1 SERVICE	8
4. FST PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE VISÉ / TSP ESTABLISHED IN THE TARGET AREA	9
5. ACHEMINEMENT DES APPELS / ROUTING OF CALLS	10
6. ACHEMINEMENT DU SERVICE ET COLLABORATION / CONDUCT OF SERVICE AND COLLABORATION	11
7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ POUR LA MISE EN PLACE (ROUTAGE) / PROPOSED TIMETABLE FOR SETTING UP (ROUTING).....	12
ANNEXE A - LISTE DE DISTRIBUTION N11 / APPENDIX A - N11 DISTRIBUTION LIST	13
ANNEXE B – AUTORISATION POUR LA MISE EN PLACE DU SERVICE 3-1-1 AUPRÈS DES FST / APPENDIX B – AUTORISATION FOR THE ESTABLISHMENT OF THE 3-1-1 SERVICE WITH TSP. 15	
ANNEXE C – CONSENTEMENTS À L’IMPLANTATION DU 3-1-1 / APPENDIX C – CONSENTS TO THE IMPLEMENTATION OF 3-1-1.....	17
***PAGE À SUPPRIMER AVANT L’ENVOI - Modèle de courriel pour les FST	17

1. INTRODUCTION / INTRODUCTION

La municipalité de Saint-Lin-Laurentides / The municipality of Saint-Lin-Laurentides

Située sur les rives de la rivière L'Achigan, Saint-Lin-Laurentides est la ville natale de Sir Wilfrid Laurier, l'un des grands Premiers ministres du Canada (1896 à 1911). Saint-Lin-Laurentides est née le 1er mars 2000 de la fusion de la municipalité de Saint-Lin et de la ville de Laurentides. Saint-Lin a été colonisée pour la première fois en 1807 par des pionniers venus de Saint-Pierre-du-Portage (aujourd'hui L'Assomption). Dans un objectif de conservation, Saint-Lin-Laurentides assure le développement et le maintien d'un parc récréotouristique de 58 hectares. Le parc récréotouristique propose notamment cinq sentiers de randonnée pédestre totalisant cinq kilomètres de marche. Ces sentiers permettent aux visiteurs de s'immerger dans la nature et d'y découvrir une zone de conservation intégrale, d'y observer une multitude d'espèces fauniques et floristiques et de profiter des stations d'observation pour admirer le paysage.

Situated on the banks of the L'Achigan River, Saint-Lin-Laurentides is the birthplace of Sir Wilfrid Laurier, one of Canada's greatest Prime Minister (1896 to 1911). Saint-Lin-Laurentides was formed on 1 March 2000, when the Municipality of Saint-Lin and the Town of Laurentides were merged. Saint-Lin was first settled in 1807 when pioneers from Saint-Pierre-du-Portage (now L'Assomption) arrived. With conservation in mind, Saint-Lin-Laurentides develops and maintains a 58-hectare recreational park. The recreation and tourism park offers five hiking trails totalling five kilometers of walking. These trails allow visitors to immerse themselves in nature and discover an integral conservation zone, observe a multitude of wildlife and plant species, and take advantage of observation stations to admire the landscape

Le service 3-1-1 / 3-1-1 service

Afin d'améliorer le service aux citoyens, la municipalité de Saint-Lin-Laurentides souhaite mettre en place un numéro unique, le 3-1-1, dédié aux services municipaux. Ainsi, tout citoyen voulant communiquer avec sa municipalité pourra composer ce numéro à trois (3) chiffres.

La mise en place de ce service tient compte des décisions 2004-71 et 2008-61 du Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications canadiennes (CRTC).

With the objective of improving service to citizens, the municipality of Saint-Lin-Laurentides has decided to set up a single number, 3-1-1, dedicated to municipal services. In that case, any citizen needing to communicate with his municipality will be able to dial this three (3) digit number.

The implementation of this service takes into account decisions 2004-71 and 2008-61 of the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC).

Démarches d'approbation / Approaches

Sur la base de notre connaissance, les appels locaux de la municipalité de Saint-Lin-Laurentides proviennent du centre d'interconnexion suivant :

To the best of our knowledge, all local calls for the municipality of Saint-Lin-Laurentides are coming from the following Rate Center:

- Saint-Lin

Ces centres d'interconnexion desservent également les municipalités suivantes :

These rate centers also serve the following municipalities:

- La Plaine
- Saint-Joachim

Également, huit (8) tours cellulaires sont présentes sur le territoire de la municipalité et ses environs. Ces tours cellulaires sont situées sur le territoire des municipalités suivantes :

Also, eight (8) cellular towers are located on the territory of the municipality and in its surroundings. These towers are located on the territory of the following municipalities:

- Saint-Lin-Laurentides
- Sainte-Sophie
- Saint-Calixte
- Saint-Esprit

Conformément aux normes prescrites par le CRTC, des ententes doivent être prises avec chacune des municipalités qui partagent une ou des circonscriptions téléphoniques et/ou des tours cellulaires avec la municipalité de Saint-Lin-Laurentides. La municipalité de Saint-Lin-Laurentides s'est donc conformée aux normes prescrites par le CRTC et a pris entente avec ces municipalités. Les ententes de consentement et/ou) résolutions sont annexées au présent document.

In accordance with the standards established by the CRTC, agreements must be made with each municipality that share one or more telephone exchanges and/or cellular towers with the municipality of Saint-Lin-Laurentides. The Municipality of Saint-Lin-Laurentides has therefore complied with the standards established by the CRTC and has entered into agreements with these municipalities. The consent agreements and/or resolutions are attached here to.

2. DESCRIPTION DU SERVICE ET DU PRESTATAIRE / DESCRIPTION OF THE SERVICE AND THE SERVICE PROVIDER

La municipalité de Saint-Lin-Laurentides est en constante communication avec son principal client, le citoyen. Celui-ci s'adresse à sa municipalité pour plusieurs motifs : demande d'information ou d'intervention, signalement d'une requête ou une plainte, inscription, demande de permis, taxes municipales, etc.

La municipalité assure présentement un service non optimal dû à des heures de service réduites. Elle a donné en impartition la prise de ses appels municipaux afin d'offrir un service 24/7 à ses citoyens.

C'est ainsi qu'à partir du 7 février 2023 tous les appels sont acheminés vers CITAM (à l'extérieur des heures d'ouvertures). Le numéro à dix (10) chiffres de la municipalité sera utilisé jusqu'à l'implantation du 3-1-1.

The municipality of Saint-Lin-Laurentides is in constant communication with his main client, the citizen. There are several reasons for a citizen to contact his municipality: request for information or intervention, reporting of a query or a complaint, registration, permit, municipal taxes, etc.

The municipality currently provides a less than optimal service due to reduced service hours. It has outsourced the coverage of its municipal calls in order to offer a 24/7 service to its citizens.

As of February 7th 2023, all calls are to CITAM (outside business hours). The ten (10) digit number of the municipality will be used until the implantation of 3-1-1.

Présentation de CITAM, une division de CAUCA / Introduction to CITAM, a division of CAUCA

CITAM (Centrale d'Impartition et de Traitement des Appels Municipaux), une division de CAUCA, offre des solutions innovantes permettant aux municipalités du Québec de communiquer efficacement avec leurs citoyens et agit, pour le centre d'urgence 9-1-1 de CAUCA, comme centre secondaire pour les urgences municipales.

Elle offre, entre autres, un service d'impartition des appels municipaux. Plus spécifiquement, c'est un service qui permet aux municipalités de donner la prise de leurs appels à CITAM, et ce, par souci d'économie, d'efficacité et de qualité de service aux citoyens.

Les municipalités choisissent aussi l'horaire de service, selon leurs besoins.

Au-delà de la prise des appels municipaux, la division CITAM offre également un système de gestion des requêtes et un logiciel d'alertes et notifications de masse.

CITAM (Centrale d'Impartition et de Traitement des Appels Municipaux), a division of CAUCA, offers innovative solutions, allowing Quebec's municipalities to communicate efficiently with their citizens and act as a secondary center for municipal emergencies for CAUCA's 9-1-1 emergency center.

It mainly offers an outsourcing service for municipal calls. More specifically, it is a service that allows municipalities to entrust CITAM with the handling of their calls, in the interest of economy, efficiency and quality of service to citizens.

Municipalities are also choosing the service schedule, according to their needs.

In addition to taking municipal calls, the CITAM division also offers a request management system and a mass notification and alerting software.

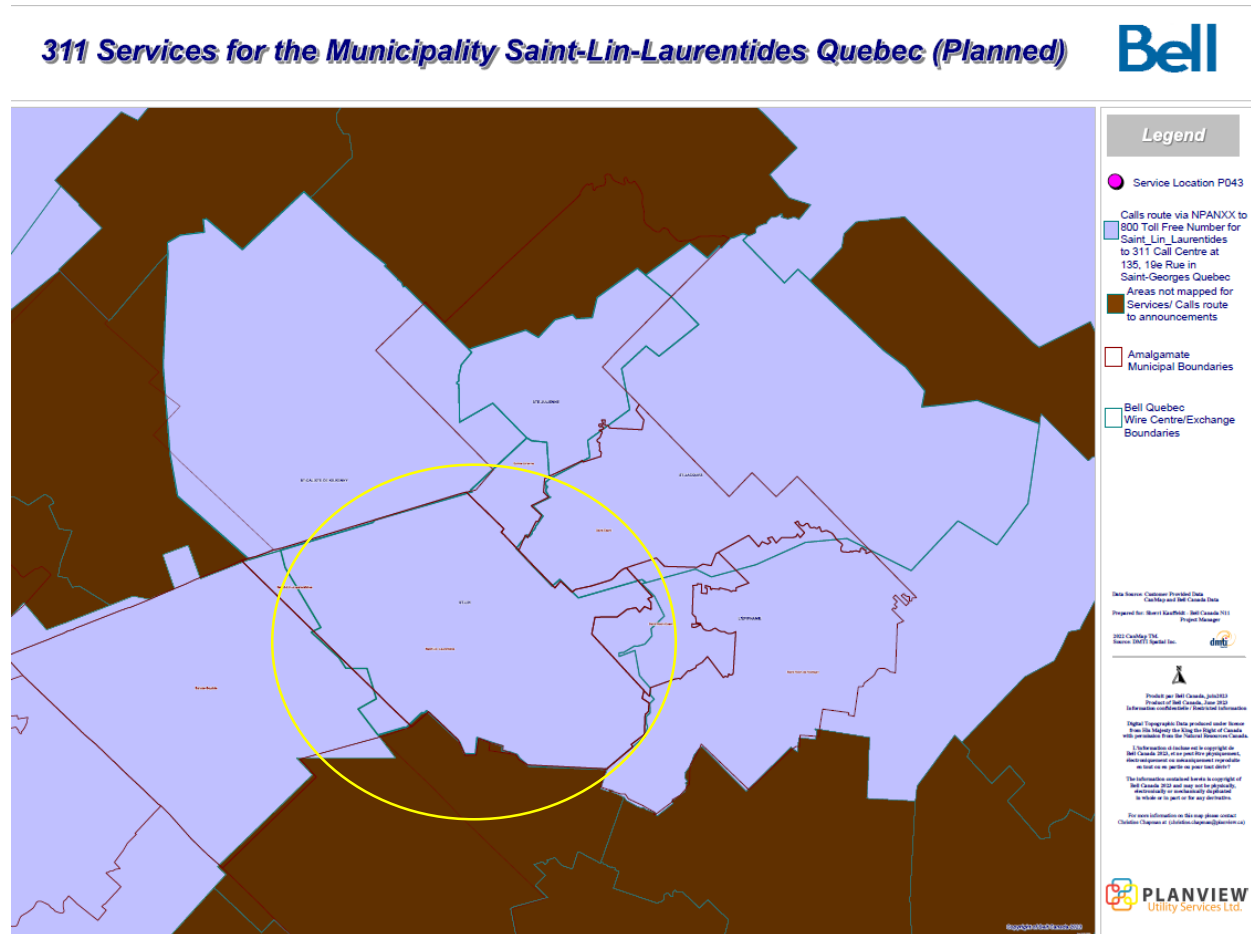
Convention et entente / Convention and agreement

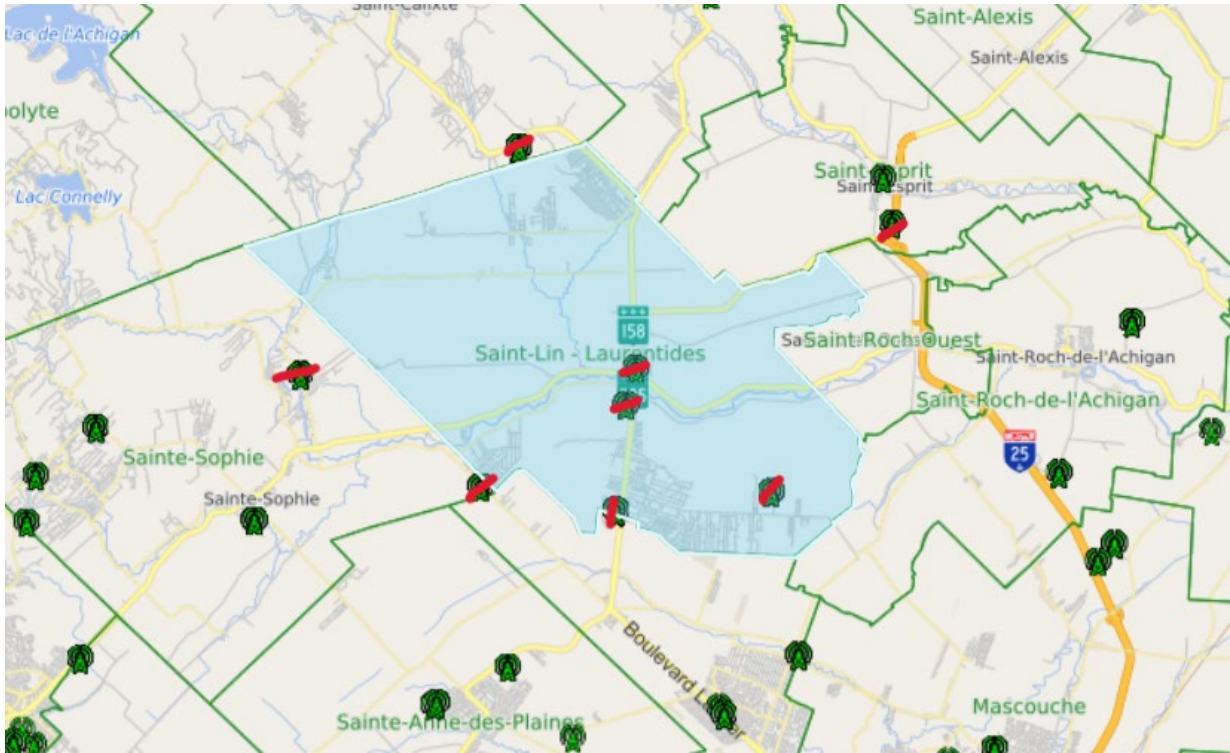
La municipalité de Saint-Lin-Laurentides a signé une autorisation permettant à CITAM, division de CAUCA, de contacter les municipalités limitrophes touchées par cette demande (Annexe D). Également, et conformément aux normes prescrites par le CRTC, chaque municipalité a signé un accord qui permet à CITAM, division de CAUCA d'entreprendre les démarches auprès du ou des fournisseur(s) de services de télécommunication pour le routage des appels vers le 3-1-1.

The municipality of Saint-Lin-Laurentides signed an authorization allowing CITAM, a division of CAUCA, to contact the neighbouring municipalities concerned by this request (Annex D). Also, in accordance with the standards established by the CRTC, each municipality has signed an agreement that allows CITAM, division of CAUCA, to initiate the first steps with the telecommunications service provider(s) for routing calls to 3-1-1.

3. ZONE DE DESSERTE POUR LE SERVICE 3-1-1 / SERVICE AREA OF THE 3-1-1 SERVICE

La zone de desserte est présentée ci-dessous / The service area is presented below :





4. FST PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE VISÉ / TSP ESTABLISHED IN THE TARGET AREA

NPA	NXX	Exchange Center	Compagnie / Company	OCN	Demandé par la municipalité de:	MRC
450	215	Saint-Lin	Videotron Ltd.	8306	Saint-Lin-Laurentides	Montcalm
450	302	Saint-Lin	Videotron Ltd.	8306	Saint-Lin-Laurentides	Montcalm
450	439	Saint-Lin	Bell Canada	8050	Saint-Lin-Laurentides	Montcalm
579	283	Saint-Lin	Telus	2243	Saint-Lin-Laurentides	Montcalm
579	407	Saint-Lin	Distributel	083E	Saint-Lin-Laurentides	Montcalm
579	466	Saint-Lin	Fibernetics Corporation	464D	Saint-Lin-Laurentides	Montcalm
579	552	Saint-Lin	Cooptel	818D	Saint-Lin-Laurentides	Montcalm
579	567	Saint-Lin	ISP Telecom	4727	Saint-Lin-Laurentides	Montcalm
579	899	Saint-Lin	Iristel Inc.	154E	Saint-Lin-Laurentides	Montcalm
579	993	Saint-Lin	Iristel Inc.	154E	Saint-Lin-Laurentides	Montcalm
579	996	Saint-Lin	Iristel Inc.	154E	Saint-Lin-Laurentides	Montcalm

Ces données proviennent du site internet : / These data come from the website :

https://www.cnac.ca/co_codes/co_code_status.htm

Compagnie / Compagny	Géolocalisation / Location:	Située / Located in
Vidéotron	-73.7561111111, 45.8527777779999	Saint-Lin-Laurentides
Telus Communications	-73.7595888889, 45.8434416669999	Saint-Lin-Laurentides
Telus - Regulatory	-73.7059388889, 45.8209777779999	Saint-Lin-Laurentides
Vidéotron	-73.7633333333, 45.8161111109999	Saint-Lin-Laurentides
Telus Communications	-73.8133444444, 45.8223416669999	Sainte-Sophie
Vidéotron	-73.88, 45.8511111109999	Sainte-Sophie
Rogers Communications	-73.7994611111, 45.9094694439999	Saint-Calixte
Telus Communications	-73.6613888889, 45.890075	Saint-Esprit

Ces données proviennent du site internet : / These data come from the website :

<https://portail.msp.gouv.qc.ca/index.php>

5. **ACHEMINEMENT DES APPELS / ROUTING OF CALLS**

Aux fins d’affichage, voici le numéro du DID pour la redirection des appels 3-1-1 :

For display purposes, here is the DID number for the redirection of 3-1-1 calls:

877-897-1031

6. ACHEMINEMENT DU SERVICE ET COLLABORATION / CONDUCT OF SERVICE AND COLLABORATION

Le ou les fournisseurs de services de télécommunication (FST) doivent faire l'acheminement des appels 3-1-1 vers les infrastructures téléphoniques de CITAM en fonction des zones de dessertes mentionnées au point 3 et vers le DID de redirection mentionné au point 5. Une étroite collaboration entre les FST et CITAM, division de CAUCA, est indispensable pour le succès de ce projet.

Globalement, CITAM s'attend à ce que les FST soient disponibles pour la planification du projet, qu'ils soient en mesure de réaliser leurs activités dans les délais convenus et qu'ils fassent bénéficier de leur expérience à CITAM, division de CAUCA.

Pour nous joindre :



Une division de CAUCA

14200, boulevard Lacroix, C.P. 83
Saint-Georges (Québec) G5Y 5C4
☎ 418-227-1946 | 1-844-642-3540
✉ info@citam.ca
www.citam.ca
📞 citam311

The Telecommunication Service Provider(s) (TSP) shall route 3-1-1 calls to CITAM's telephone infrastructure according to the service areas mentioned in section 3 and to the redirection DID mentioned in section 5. A collaboration between the TSPs and CITAM, a division of CAUCA, is essential for the success of this project.

Overall, CITAM expects the TSPs to be available for project planning, to be able to carry out their activities within the agreed timeframe and to share their experience with the CAUCA division, CITAM.

To join us:



Une division de CAUCA

14200, boulevard Lacroix, C.P. 83
Saint-Georges (Québec) G5Y 5C4
☎ 418-227-1946 | 1-844-642-3540
✉ info@citam.ca
www.citam.ca
📞 citam311

7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ POUR LA MISE EN PLACE (ROUTAGE) / PROPOSED TIMETABLE FOR SETTING UP (ROUTING)

Activités / Activities	Description	Date
1	Transmission du présent document et de la carte / <i>Transmission of this document and the map</i>	Novembre 2023
2	Réunion ou conférence téléphonique initiale ¹ / <i>Initial meeting or conference call¹</i>	Décembre 2023
3	Mise en œuvre du 3-1-1 par les FST ¹ / <i>Implementation of 3-1-1 service by the TSP¹</i>	Mars 2024
4	Tests de vérification pour le service 3-1-1 ¹ / <i>Verification tests of 3-1-1 service¹</i>	Avril 2024
5	Date du lancement public proposé ¹ / <i>Proposed public launch date¹</i>	Avril 2024

¹Tel que décrit dans la section 78 du document « Décision de télécom CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) 2004-71 | Attribution du 311 aux services municipaux autres que les services d'urgence », les parties ne devraient pas exiger de période de notification officielle de plus de six mois.

¹As described in section 78 of « Décision de télécom CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) 2004-71 | Assignment of 311 to municipal services other than emergency services», the parties should not require a formal notification period of more than six months.

ANNEXE A - LISTE DE DISTRIBUTION N11 / *APPENDIX A - N11*
DISTRIBUTION LIST

LISTE DE DISTRUBTION N11 / N11 DISTRIBUTION LIST

https://cnac.ca/other_codes/n11/n11_codes.htm#distribution

abadea@iristel.com
AHe@primustel.ca
bell.regulatory@bell.ca
carrier.relations@videotron.com
cathy.mcgouran@allstream.com
CoreCSEngineering@FreedomMobile.ca
dave.day@sasktel.com
ddolan@teksavvy.ca
didorders@iristel.com
document.control@sasktel.com
eric.boer@distributel.ca
francois.tessier@bell.ca
gblais@teksavvy.ca
Gerry.Thompson@rci.rogers.com
IDulay@primustel.ca
jdupuis@rci.rogers.com
John.mackenzie@telus.com
judy.kachuik@sasktel.com
Ken.shackleton@sjrb.ca
Kim.Isaacs@allstream.com
laurie.bowie@bell.ca
leo.santoro@bell.ca
MohamedAmine.ElAomar@rci.rogers.com
mpreda@iristel.com
n11@distributel.ca
N11@viewcom.ca
n11@voipmuch.com
N11ProductManagement@telus.com
NonCOCodeApps@cnac.ca
patricia.chambers@ahs.ca
planning@isptelecom.net
regaffairs@quebecor.com
Regulatory@distributel.ca
rschleihauf@fibernetics.ca
rwi_gr@rci.rogers.com
sherri-lyn.kauffeldt@bell.ca
snagulan@comwave.net
sunny.tung@bell.ca
team.regulatory@iristel.ca
telecom.regulatory@cogeco.com

tnotntelephony@sjrb.ca

**ANNEXE B – AUTORISATION POUR LA MISE EN PLACE DU
SERVICE 3-1-1 AUPRÈS DES FST / *APPENDIX B – AUTORISATION
FOR THE ESTABLISHMENT OF THE 3-1-1 SERVICE WITH TSP***

CONSETEMENT AUTORISANT CITAM (DIVISION DE CAUCA) À COMMUNIQUER AVEC LES FOURNISSEURS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ET LES MUNICIPALITÉS CONCERNÉES

Je, soussigné Michaël Tremblay, Directeur général à la Ville de Saint-Lin-Laurentides, autorise CITAM (division de CAUCA) à communiquer directement avec le fournisseur de télécommunications de la Municipalité ainsi qu'avec les Municipalités concernées dans le cadre de ses fonctions visant le développement et la mise en œuvre du service d'impartition des appels municipaux et/ou l'implantation du 3-1-1.

En foi de quoi le représentant autorisé de la Municipalité a signé à Saint-Lin-Laurentides,
ce 14/02/2023.

DocuSigned by:

Michael Tremblay

AT0ED5A1111619C
Michaël Tremblay
Directeur général

**ANNEXE C – CONSEMENTS À L’IMPLANTATION DU 3-1-1 /
*APPENDIX C – CONSENTS TO THE IMPLEMENTATION OF 3-1-1***

CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Lin-Laurentides implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

4505622025

(Inscrire le numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, Julie Boyer

(Inscrire votre prénom, nom, titre et Municipalité)

AUTORISE la municipalité de Saint-Lin-Laurentides et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Saint-Lin-Laurentides.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de Saint-Lin-Laurentides pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à Québec
(Inscrire l'endroit de signature du présent)

ce 15/06/2023
(Inscrire la date de signature du présent)

DocuSigned by:



9518B0E583AA4F5...
(Signature)

Directrice générale

(Inscrire votre titre)

Canton de Gore

(Inscrire votre Municipalité)

CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Lin-Laurentides implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

450-588-5515

(Inscrire le numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, Flavie Robitaille, greffière

(Inscrire votre prénom, nom, titre et Municipalité)

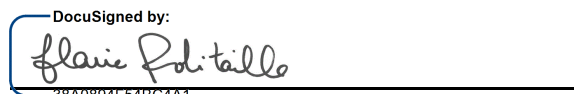
AUTORISE la municipalité de Saint-Lin-Laurentides et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Saint-Lin-Laurentides.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de Saint-Lin-Laurentides pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à L'Épiphanie
(Inscrire l'endroit de signature du présent)

ce 28/06/2023
(Inscrire la date de signature du présent)

DocuSigned by:

38A0894F54BC4A1...
(Signature)

Greffière
(Inscrire votre titre)

L'Épiphanie
(Inscrire votre Municipalité)

CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA VILLE DE SAINTE-ADÈLE.

ATTENDU QUE la ville de Sainte-Adèle implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

450-438-2958

(Inscrire le numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Mille-Isles,

(Inscrire votre prénom, nom, titre et Municipalité)

AUTORISE la ville de Sainte-Adèle et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la ville de Sainte-Adèle.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la ville de Sainte-Adèle pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à Mille-Isles

(Inscrire l'endroit de signature du présent)

ce 09/03/2023

(Inscrire la date de signature du présent)

DocuSigned by:

Pierre-Luc Nadeau
C654BAEF8E51452...
(Signature)

Directeur général et greffier-trésorier

(Inscrire votre titre)

Municipalité de Mille-Isles

(Inscrire votre Municipalité)

CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Lin-Laurentides implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

450-475-8653

(Inscrire le numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, Suzanne Mireault

(Inscrire votre prénom, nom, titre et Municipalité)

AUTORISE la municipalité de Saint-Lin-Laurentides et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Saint-Lin-Laurentides.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de Saint-Lin-Laurentides pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à Mirabel
(Inscrire l'endroit de signature du présent)

ce 07/09/2023
(Inscrire la date de signature du présent)

DocuSigned by:
Suzanne Mireault
E0E663CEEED41C...
(Signature)

greffière
(Inscrire votre titre)

Mirabel
(Inscrire votre Municipalité)

CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Lin-Laurentides implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

450-224-8888

(Inscrire le numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, Me Laurent Laberge, directeur général

(Inscrire votre prénom, nom, titre et Municipalité)


AUTORISE la municipalité de Saint-Lin-Laurentides et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Saint-Lin-Laurentides.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de Saint-Lin-Laurentides pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à Prévoſt
(Inscrire l'endroit de signature du présent)

ce 20/06/2023
(Inscrire la date de signature du présent)

DocuSigned by:

C788D8750D554E6...
(Signature)

Directeur général
(Inscrire votre titre)

Prévoſt
(Inscrire votre Municipalité)



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 17 juillet 2023, tenue à la Salle du conseil située au 258 rue Principale à Saint-Alexis

Présences

Monsieur	Michel Ricard	Maire	
Madame	Guylaine Perreault	Conseillère	poste n°1
Madame	Catherine Venne	Conseillère	poste n°2
Monsieur	Sébastien Ricard	Conseiller	poste n°3
Madame	Myriam Arbour	Conseillère	poste n°4
Madame	Chantal Robichaud	Conseillère	poste n°5
Monsieur	Danny Quesnel	Conseiller	poste n°6

Madame Chantal Duval, Directrice générale et greffière-trésorière

Implantation du service 311 à Saint-Lin-Laurentides

2023.07.17

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Lin-Laurentides implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche.

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-Alexis a pris connaissance du document, contexte et explications et qu'il comprend les tenants et aboutissants.

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 par des citoyens de Saint-Alexis, s'il y a lieu, seront réacheminés vers Saint-Alexis au numéro de téléphone suivant : 450-839-7277

Il est proposé par : Myriam Arbour
Et résolu :

D'AUTORISER Mme Chantal Duval, directrice générale et greffière-trésorière, à signer l'entente proposée par CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de Saint-Lin-Laurentides pour la représenter.

QUE l'entente à signer autorise la municipalité de Saint-Lin-Laurentides et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec la Municipalité de Saint-Alexis soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Saint-Lin-Laurentides.

QUE la présente autorisation puisse aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation du service 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie conforme faite ce 17 août 2023

Chantal Duval,
Directrice générale et greffière-trésorière

CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA VILLE DE SAINTE-ADÈLE.

ATTENDU QUE la ville de Sainte-Adèle implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

4502242675

(Inscrire le numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, Anne-Claire Robert, Directrice Générale, Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

(Inscrire votre prénom, nom, titre et Municipalité)

AUTORISE la ville de Sainte-Adèle et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la ville de Sainte-Adèle.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la ville de Sainte-Adèle pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à Sainte-Anne-des-Lacs

(Inscrire l'endroit de signature du présent)

ce 03/03/2023

(Inscrire la date de signature du présent)

DocuSigned by:

50009008C985429...
(Signature)

Directrice Générale
(Inscrire votre titre)

Sainte-Anne-des-Lacs
(Inscrire votre Municipalité)

CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Lin-Laurentides implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

450-438-7784

(Inscrire le numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, Matthieu Ledoux, directeur général, municipalité de Ste-Sophie

(Inscrire votre prénom, nom, titre et Municipalité)

AUTORISE la municipalité de Saint-Lin-Laurentides et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Saint-Lin-Laurentides.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de Saint-Lin-Laurentides pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à Ste-Sophie
(Inscrire l'endroit de signature du présent)

ce 14/06/2023
(Inscrire la date de signature du présent)

DocuSigned by:
Matthieu Ledoux
42C57C3B8E25491...
(Signature)

directeur general
(Inscrire votre titre)

Ste-Sophie
(Inscrire votre Municipalité)

CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Lin-Laurentides implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

450-839-3671

(Inscrire le numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, Josée Favreau

(Inscrire votre prénom, nom, titre et Municipalité)

AUTORISE la municipalité de Saint-Lin-Laurentides et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Saint-Lin-Laurentides.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de Saint-Lin-Laurentides pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à Saint-Jacques
(Inscrire l'endroit de signature du présent)

ce 13/06/2023
(Inscrire la date de signature du présent)

DocuSigned by:
Josée Favreau
3D8F3272090B4D5...
(Signature)

Directrice générale et greffière-trésorière Saint-Jacques
(Inscrire votre titre) *(Inscrire votre Municipalité)*

Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Qu'est-ce que le 3-1-1 ?.....	3
3. Comment la division CITAM de CAUCA aide les municipalités dans l'implantation du 3-1-1 ? 4	4
4. Pourquoi vous demander l'autorisation pour implanter le 3-1-1 dans la municipalité que nous représentons ?	4
5. Identification des centres d'interconnexion filaires (Niveau 1 et 2).....	5
6. Identifications des tours cellulaires.....	6
7. Présentation de CITAM, une division de CAUCA.....	7
8. Conclusion	7
CONSENTEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIN-LAURENTIDES.....	8

1. INTRODUCTION

La division CITAM de CAUCA a le mandat d'implanter le 3-1-1 pour la municipalité qu'elle représente.

Pour ce faire, elle demande l'autorisation des municipalités touchées par cette implantation et, du même coup, les avise de leur intention. **Vous êtes l'une des municipalités touchées par cette implantation.**

Sachez d'abord que cela ne vous engendre aucun coût puisque ceux-ci sont assumés par les fournisseurs de télécommunications. **Votre rôle consiste à prendre connaissance du contexte et des explications et de nous retourner le consentement signé autorisant l'implantation du 3-1-1 pour le centre d'interconnexion filaire et les tours cellulaires partagés.**

2. QU'EST-CE QUE LE 3-1-1 ?

En 2004, suite à une demande des villes de Calgary, Toronto, Gatineau, Montréal ainsi que les municipalités régionales de Halifax et Halton, le CRTC a approuvé l'attribution d'un indicatif N11, soit le 3-1-1, pour l'accès aux services municipaux autres que les services d'urgence. Dans sa décision (2004-71), le CRTC explique qu'un indicatif N11 pourrait contribuer à rendre plus efficaces et efficientes les communications entre les administrations municipales et leurs citoyens, en offrant plusieurs fonctionnalités : signalement de conditions routières, demande d'information, formulation de plaintes et de requêtes, etc.

Cet indicatif vient s'ajouter aux indicatifs N11 déjà attribués au Canada :

- 2-1-1 pour l'information sur les ressources sociocommunautaires ;
- 4-1-1 pour l'assistance-annuaire locale ;
- 5-1-1 pour l'état du réseau routier ;
- 6-1-1 pour le service de réparation ;
- 7-1-1 pour le SRT destiné aux malentendants ;
- 8-1-1 pour la ligne infosanté ;
- 9-1-1 pour les services d'urgence.

Dans cette même décision (2004-71), le CRTC a ordonné aux fournisseurs de services de télécommunication (FST) de payer, de manière progressive, les coûts de modification de base des commutateurs et du réseau qu'il est nécessaire d'engager pour mettre en œuvre le service 3-1-1. Toutefois, chaque municipalité doit indépendamment faire ses démarches auprès des FST pour la mise en œuvre du 3-1-1 dans leur localité.

Très peu de municipalités au Québec ont, depuis 2004, implanté le 3-1-1 dû à la complexité des démarches.

3. COMMENT LA DIVISION CITAM DE CAUCA AIDE LES MUNICIPALITÉS DANS L'IMPLANTATION DU 3-1-1 ?

Afin de simplifier leur processus, la division CITAM de CAUCA s'est donné comme mandat d'accompagner des municipalités dans l'implantation du 3-1-1. Voici, brièvement, en quoi consiste notre mandat pour la municipalité que nous représentons :

- Identifier les centres d'interconnexion filaires touchés par l'implantation et les municipalités liées à ces centres (deux (2) niveaux) ;
- Identifier les tours cellulaires touchées et partagées avec d'autres municipalités ;
- Signer des ententes d'autorisation avec les municipalités touchées par l'implantation, tant pour les centres d'interconnexion filaires que pour les tours cellulaires ;
- Fournir un numéro de redirection vers lequel seront dirigés les appels faits au 3-1-1.
Dans le cas où plusieurs municipalités sur le territoire souhaiteraient implanter le 3-1-1, nous ajouterons une boîte vocale interactive permettant de diriger les citoyens vers la bonne municipalité ;
- Dresser la liste des fournisseurs de télécommunications présents sur le territoire de la municipalité concernée ;
- Présenter un document aux membres du comité N11, regroupant les FST concernés, afin qu'ils puissent procéder aux modifications nécessaires pour la mise en œuvre du 3-1-1 de la municipalité représentée.

4. POURQUOI VOUS DEMANDER L'AUTORISATION POUR IMPLANTER LE 3-1-1 DANS LA MUNICIPALITÉ QUE NOUS REPRÉSENTONS ?

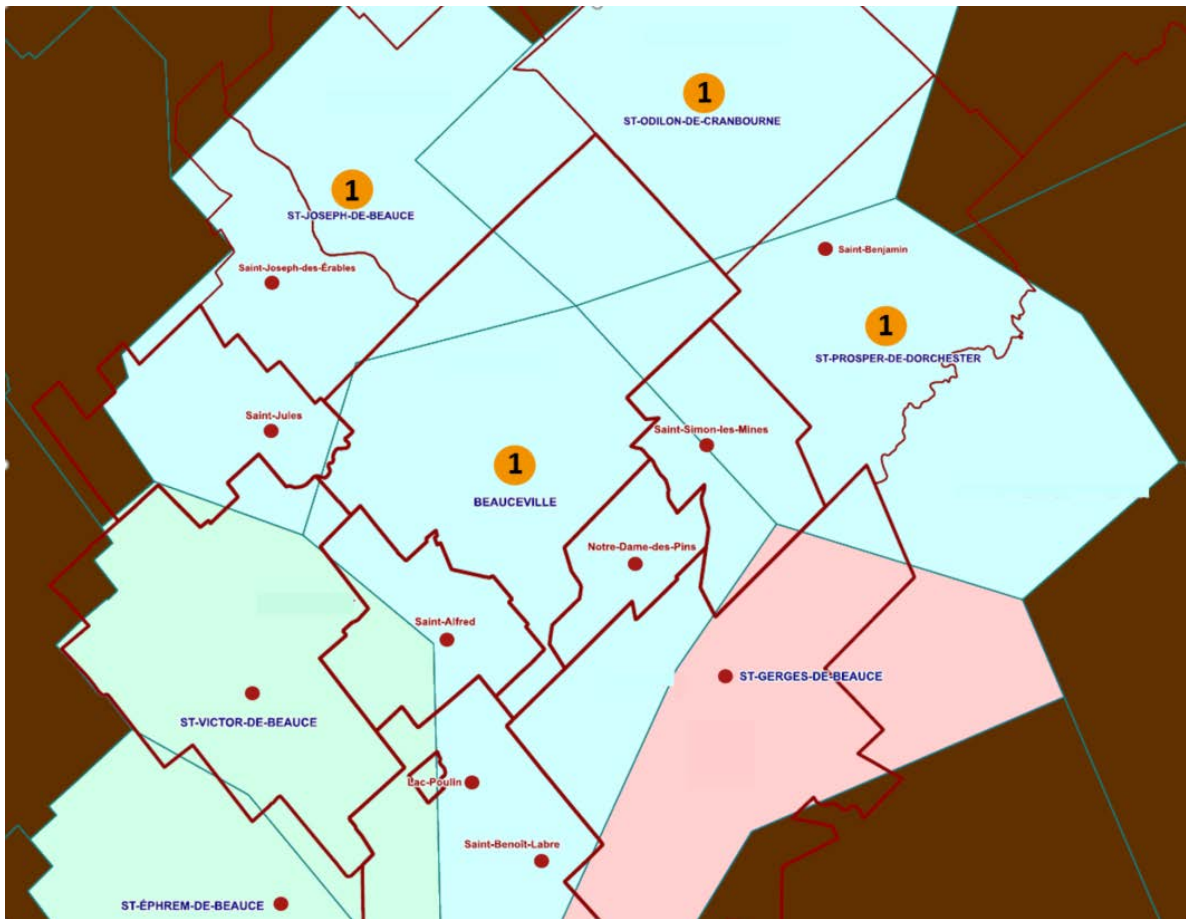
Étant donné que les tours cellulaires et les centres d'interconnexion filaires couvrent plus d'une municipalité, nous devons demander une autorisation aux municipalités environnantes concernées. Pour les centres d'interconnexion filaires, nous avons deux (2) niveaux :

Niveau 1 : Les centres d'interconnexion filaires touchés par la municipalité représentée ;

Niveau 2 : Toutes les municipalités liées aux centres d'interconnexion de la municipalité représentée ;

Aux pages suivantes, vous retrouverez un exemple de situation réelle, afin que vous puissiez bien comprendre le partage des centres d'interconnexion filaires et des tours cellulaires.

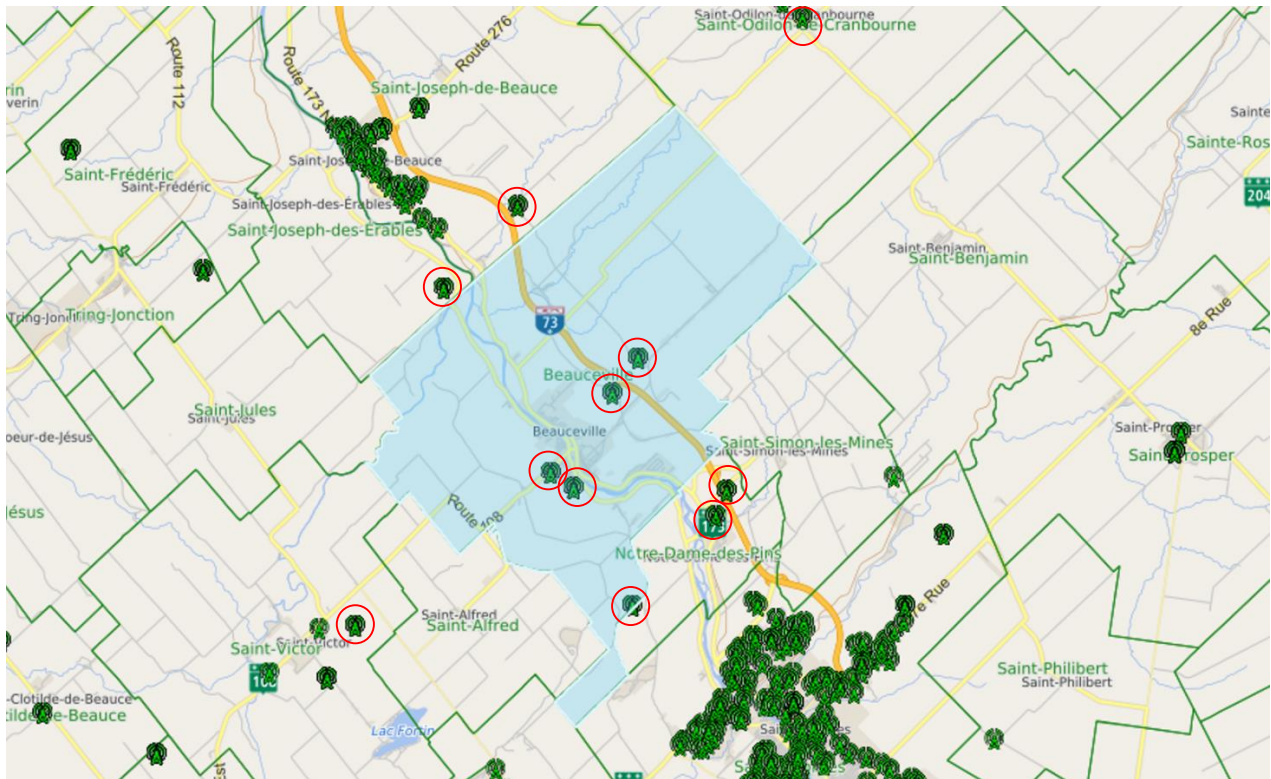
5. IDENTIFICATION DES CENTRES D'INTERCONNEXION FILAIRES (NIVEAU 1 ET 2)



Par exemple, la municipalité de Beauceville souhaite implanter le 3-1-1 :

- Quatre (4) centres d'interconnexion filaires sont touchés par l'implantation du 3-1-1 à Beauceville, soit ceux de : Beauceville, Saint-Prospere, St-Odilon et Saint-Joseph, représentés par les points jaunes (niveau 1) ;
- Vingt et une (21) municipalités sont liées à ces centres d'interconnexion filaires. Celles visibles sur la carte sont représentées par des points rouges (niveau 2) ;
- Vingt-cinq (25) municipalités recevront, de la part de CITAM, une demande d'autorisation afin que les appels associés au 3-1-1 soient acheminés à la Ville de Beauceville.

6. IDENTIFICATION DES TOURS CELLULAIRES



Toujours pour l'exemple d'implantation du 3-1-1 à Beauceville :

- Quatre (4) tours cellulaires sont directement sur le territoire de Beauceville. Demeurant sur la limite territoriale de la municipalité, des citoyens appelant avec un cellulaire pourraient utiliser des tours cellulaires situées dans cinq (5) autres municipalités, soit : Saint-Joseph, Saint-Joseph-des-Érables, Saint-Odilon-de-Cranbourne, Notre-Dame-des-Pins et Saint-Victor.
- Une demande d'autorisation sera demandée à chacune de ces cinq (5) municipalités pour que les appels au 3-1-1 provenant de ces tours cellulaires soient acheminés à la Ville de Beauceville.

7. PRÉSENTATION DE CITAM, UNE DIVISION DE CAUCA

CITAM (Centrale d'Impartition et de Traitement des Appels Municipaux), une division de CAUCA, offre des solutions innovantes permettant aux municipalités du Québec de communiquer efficacement avec leurs citoyens et agit, pour le centre d'urgence 9-1-1 de CAUCA, comme centre secondaire pour les urgences municipales.

Elle offre, entre autres, un service d'impartition des appels municipaux. Plus spécifiquement, c'est un service qui permet aux municipalités de donner la prise de leurs appels à CITAM, et ce, par souci d'économie, d'efficacité et de qualité de service aux citoyens. CITAM devient alors la porte d'entrée des appels citoyens, selon l'horaire choisi par la municipalité (24/7, jour ou à l'extérieur des heures d'ouverture). La configuration du 3-1-1 comme numéro unique n'est pas une exigence, mais au choix des municipalités clientes.

Au-delà de la prise des appels municipaux, la division CITAM offre également un système de gestion des requêtes et demandes de permis et un logiciel d'alertes et notifications de masse.

8. CONCLUSION

Votre consentement est essentiel à l'implantation du 3-1-1 pour la municipalité que nous représentons.

En contrepartie et s'il y a lieu, la municipalité s'engage à transférer les appels provenant du service 3-1-1 cellulaire et/ou filaire qui pourraient être destiné à votre municipalité.

Sachez que, dans l'éventualité où votre municipalité souhaiterait implanter le 3-1-1, il est possible de le faire si vous donnez en impartition la prise de vos appels municipaux à CITAM. Communiquez avec nous pour en connaître les modalités.



Une division de CAUCA

14200, boulevard Lacroix, C.P. 83
Saint-Georges (Québec) G5Y 5C4
☎ 418-227-1946 | 1-844-642-3540
✉ info@citam.ca
www.citam.ca
📍 citam311

CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Lin-Laurentides implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

450-588-2326

(Inscrire le numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, Marie Josée Masson

(Inscrire votre prénom, nom, titre et Municipalité)

AUTORISE la municipalité de Saint-Lin-Laurentides et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Saint-Lin-Laurentides.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de Saint-Lin-Laurentides pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à _____
(Inscrire l'endroit de signature du présent)

ce _____.
(Inscrire la date de signature du présent)

(Signature)

(Inscrire votre titre)

(Inscrire votre Municipalité)

CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Lin-Laurentides implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

450-588-2326

(Inscrire le numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, Marie Josée Masson

(Inscrire votre prénom, nom, titre et Municipalité)

AUTORISE la municipalité de Saint-Lin-Laurentides et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Saint-Lin-Laurentides.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de Saint-Lin-Laurentides pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à St-Roch-de-l'Achigan

(Inscrire l'endroit de signature du présent)

ce 20 juin 2023

(Inscrire la date de signature du présent)

Masson
(Signature)

Directrice Générale
(Inscrire votre titre)

Saint-Roch-de-l'Achigan
(Inscrire votre Municipalité)

CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Lin-Laurentides implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

450-588-6060

(Inscrire le numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, Sherron Kollar, Municipalité de Saint-Roch-Ouest

(Inscrire votre prénom, nom, titre et Municipalité)

AUTORISE la municipalité de Saint-Lin-Laurentides et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Saint-Lin-Laurentides.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de Saint-Lin-Laurentides pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à Saint-Roch-Ouest
(Inscrire l'endroit de signature du présent)

ce 13/06/2023
(Inscrire la date de signature du présent)

DocuSigned by:
Sherron Kollar
A83308EB5F0F430...
(Signature)

Directrice générale
(Inscrire votre titre)

Saint-Roch-Ouest
(Inscrire votre Municipalité)